TOUTE L'ACTUALITE DE VOTRE VILLAGE DANS LE N°109 DE NOVEMBRE 2018

Morainvilliers & Bures
Les Nouvelles

L'édito du Maire

Bonjour à Tous,

Je vous retrouve pour ces quelques pages d'information sur la vie de notre commune.

Après les inondations survenues dans plusieurs secteurs début juin, il me paraissait indispensable d'aborder ce sujet. Certains d'entre vous se disent peut-être que c'est de l'histoire ancienne, mais ceux qui ont subi des dégâts dans leur maison garde la crainte de revivre la même chose. Je tiens donc à leur dire, que la municipalité ne reste pas les bras croisés en attendant la prochaine pluie. Après le diagnostic, et les devis, nous agirons, sur les espaces de notre compétence mais aussi pour sensibiliser les particuliers sur leur responsabilité dans l'entretien et la gestion des propriétés qui leur appartiennent et notamment quand elles sont traversées par un cour d'eau.

Partout en France, les cérémonies de commémoration du Centenaire de l'Armistice de 1918 ont commencé. Morainvilliers s'y prépare aussi depuis plusieurs mois. J'espère sincèrement que vous serez nombreux à participer le 11 novembre prochain pour l'hommage qu'ont mérité les Morainvillois et Burois qui ont combattu pour notre liberté et y laissé leur vie. C'est une page de notre Histoire locale que vous aurez l'occasion de découvrir avec les enfants des écoles. Je vous invite donc à nous retrouver ce 11 novembre prochain devant la mairie. Exceptionnellement la cérémonie débutera à 9h. Comme dans toutes les communes de France, les cloches sonneront à 11 heures comme elles le firent en 1918 pour annoncer la fin de 4 années d'une guerre sanglante.

Dans les semaines passées, nous avons eu le plaisir de partager un repas très agréable avec nos ainés, illustré par l'histoire et de l'œuvre de « Monsieur Offenbach ». Ce fut une journée très réussie grâce à l'organisation de Marie Christine Apchin et à la bonne humeur d'une part, des élus, qui se sont laissés aller à fredonner une chanson et de 120 anciens toujours friands pour partager ces moments de convivialité.

L'exposition « Propos d'Artistes » a ravi les amateurs d'art début octobre, grâce une fois de plus à la gentillesse de nos bénévoles et des artistes. Je crois d'ailleurs que nous avons battu le record de vente d'œuvre depuis que cette manifestation existe.

Côté travaux, vous pourrez constater que la construction du mur antibruit côté station-service touche à sa fin. C'est maintenant la végétalisation du talus qui reste à réaliser.

Le projet de tennis couvert est actuellement soumis à une phase de concertation. Après une 1ère réunion de travail avec l'architecte, les riverains, des représentants du tennis club et des élus, c'est une réunion publique qui réunit toutes les personnes intéressées par ce projet pour en améliorer la conception.

Dans l'espoir de vous rencontrer prochainement,

Bien à vous.

Fabienne DEVEZE

LA DÉPÊCHE

LA GUERRE EST FINIE

L'Armistice a été signé ce matin

LES HOSTILITÉS ONT CESSÉ A ONZE HEURES

Paris, 11 novembre (officiel). — L'armistice a été signé ce matin, à six heures. Les hostilités ont cessé à onze heures.

Au sommaire ...

LA MAIRIE VOUS INFORME 2 à 5
Calendrier utile / Horaires Mairie /
Tout ce qui change au 1er novembre 2018 /
Début de la trêve hivernale /
La tournée des éboueurs pour les étrennes démarre /
Intoxication au monoxyde de carbone.

DOSSIER DU MOIS 6 à 8
Tout savoir sur l'entretien du Jardin en Hiver

ACTUALITES 9 à 11
Entretien des cours d'eau /
Le mur en gabions anti-bruit côté Bures en images sur la station-service de Morainvilliers /
Accueil de personnes par les Petits Frères des Pauvres /
Mois sans Tabac : en novembre on arrête ensemble !

ZOOM ARRIERE 12 à 14
Repas des ainés pour célébrer la fin de la semaine bleue / Concert TIAS Ensemble /
10ème édition de Propos d'Artistes /
Une fête d'Halloween réussie.

A VOS AGENDAS 15
Commémoration du 11 novembre 1918

PETITES ANNONCES 16

ASSOCIATIONS 17 à 20

Prochain bouclage des Nouvelles
N° 110 - Décembre 2018
Remise textes : le 19 Novembre 2018
Parution : le 3 Décembre 2018

Retrouvez-nous ou écrivez-nous sur
www.morainvilliers-bures.fr / accueil-mairie@morainvilliers-bures.fr

Les crottes, y'en a ras-la-truffe !

Ramasser, c'est respecter

La mairie vous informe

Les principales dates à retenir

ENCOMBRANTS :

Collecte le mercredi 5 décembre 2018

> Sont considérés comme des encombrants : sommiers, matelas, ferrailles, meubles de moins de 2,50m de haut et de moins de 100 kg. Pas de déchets toxiques ni de gravats.

> A déposer en bordure de rue la veille à partir de 19h ou avant 6h le matin) à raison de 2m³ par collecte et par foyer.

Retrouvez toute l'information sur gpseo.fr

La communauté urbaine gère vos déchets et répond à toutes vos questions en contactant INFOS DECHETS : 01 34 01 20 36

DÉCHETS VERTS :

lundis 5 et 19 novembre

Dernier passage lundi 3 décembre

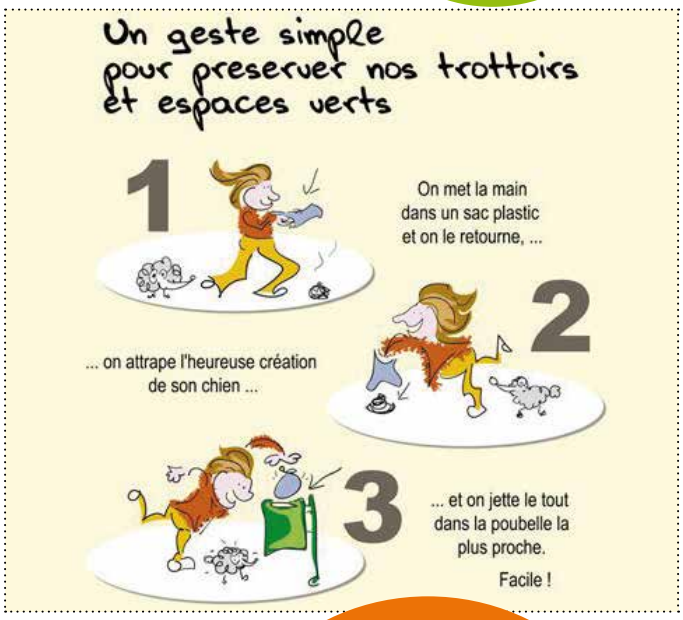

TRAVAUX BRUYANTS

➔ Nous vous rappelons que l'utilisation d'engins à moteur, tronçonneuses, tondeuses thermiques ou électriques, jets haute pression… tous travaux bruyants sont :

- **interdits les jours fériés toute la journée**
- **tolérés les dimanches de 10h à 12h**
- **permis les autres jours sauf entre 20h et 8h**

NOUS CONTACTER

Le maire et les élus reçoivent sur rendez-vous.

Par téléphone : 01 39 75 87 53 aux horaires d'ouverture (ci-dessous)
Par courriel :
Depuis le formulaire NOUS CONTACTER sur notre site www.morainvilliers-bures.fr

Par courrier :
Mairie - Place de l'église
78630 Morainvilliers

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Accueil :

Lundi :	9h à 12h / 14h à 17h
Mardi :	9h à 12h
Mercredi :	9h à 12h
Jeudi :	9h à 12h
Vendredi :	/ 14h à 17h
Samedi :	9h à 12h

Service de l'urbanisme et du cadastre :
Uniquement lundi , mardi et jeudi de 9h00 à 12h00.

LES NOUVELLES

Directeur de la publication :
Fabienne Devèze

Adjointe à la communication :
Stéphanie Martin

Comité de rédaction :
Equipe municipale
Mise en page : Anna Design

Impression : Ateliers Demaille, Alfortville

La mairie vous informe

Le 1er novembre 2018

Tout ce qui change ce mois-ci !

L'AAH passe à 860 euros

L'Allocation aux adultes handicapés (AAH), versée sous conditions de ressources aux personnes handicapées de plus de 20 ans et n'ayant pas encore l'âge de la retraite, soit plus de 1,1 million de personnes, bénéficiera le 1er novembre 2018 d'un coup de pouce exceptionnel de 5%, pour atteindre 860 euros mensuels pour une personne seule à taux plein (contre 819 euros jusqu'à présent). Elle ne sera effective pour les bénéficiaires que lors du versement de décembre. Ce projet de décret doit paraître dans les prochains jours au Journal officiel. Ce montant doit ensuite être porté à 900 euros fin 2019, conformément à un engagement de campagne d'Emmanuel Macron.

Coup de pouce sur les retraites complémentaires

Les régimes de retraite complémentaires des cadres et des salariés du secteur privé (Arrco-Agirc) vont être revalorisées de 0.60%. Dans le détail, la valeur du point Arrco passe à 1.2588 € au 1er novembre 2018 (contre 1.2513 € au 1er janvier 2018) et celle du point Agirc : 0.4378 € au 1er novembre 2018 (contre 0.4352 € au 1er janvier 2018).

Hausse de la prime d'activité

2.66 millions de foyers en France verront cette prime, accordée aux salariés touchant de faibles revenus, revalorisée au 1er novembre. En revanche, seuls les salariés au Smic auront droit à un complément de revenu de 20 euros. Selon la promesse de campagne du candidat Macron, l'augmentation totale serait de 80 euros à terme.

Hausse des tarifs du gaz

Les tarifs du gaz vont augmenter en moyenne de 5.79 % au 1er novembre, avec des augmentations différenciées selon l'usage : cuisson (+1.9%), cuisson et eau chaude (+ 3.6%) et chauffage (+6%). Cette hausse, la septième consécutive, ne touchera pas les clients ayant souscrit à un contrat à prix de marché fixe.

1er novembre 2018

Début de la trêve hivernale

L'entrée en vigueur de la trêve hivernale suspend les expulsions des locataires mauvais payeurs du 1er novembre 2018 au 31 mars 2019, les propriétaires peuvent engager une procédure d'expulsion, mais celle-ci ne sera effective qu'à la fin de cette trêve. A noter que pendant ce laps de temps, les prestataires d'énergie ne peuvent suspendre l'approvisionnement en gaz ou en électricité.

Des étrennes pour les éboueurs

Les éboueurs ont commencé leur tournée sur la commune pour vous solliciter concernant leurs étrennes. La Mairie leur a remis un courrier d'autorisation à cet effet que vous pouvez leur demander à tout moment afin de vous assurer du bien-fondé de leur démarche.

Sécurité

Intoxications au monoxyde de carbone : comment se protéger ?

Lorsque les températures baissent, les risques d'intoxications au monoxyde de carbone augmentent. Avec une centaine de décès en moyenne par an, le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité accidentelle par substance toxique en France. Entre le 1er septembre 2015 et le 31 mars 2016, 3 608 personnes ont été impliquées dans des intoxications par le monoxyde de carbone. Ces intoxications accidentelles se produisent majoritairement au domicile. Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique, indétectable par l'homme. Il est émis lors de la combustion incomplète de bois, gaz, charbon ou essence.

En période de grand froid mais aussi de redoux ou encore d'intempéries inhabituelles, soyez vigilant : les appareils de chauffage sont davantage utilisés et leur fonctionnement peut être perturbé.

Quels sont les principaux appareils et installations concernés ?

- chaudières et chauffe-eau
- poêles et cuisinières
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint)
- groupes électrogènes ou pompes thermiques
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment)
- braseros et barbecues
- panneaux radiants à gaz
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles

Quels sont les dangers du monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant.

Le CO inhalé prend la place de l'oxygène dans le sang, en se fixant sur les globules rouges. L'organisme n'est plus oxygéné correctement. S'en suivent maux de têtes, confusion mentale, nausées, vertiges, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

Avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié.

Tous les jours, et même quand il fait froid, aérer au moins 10 minutes son logement, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et de ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air.

Respecter systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

Que faire en cas d'intoxication supposée ?

Maux de tête, nausées, malaises, vomissements, etc. peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas:

- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Arrêtez si possible les appareils à combustion.
- Évacuez au plus vite les locaux et bâtiments.
- Appelez les secours :
  - **112 :** Numéro d'urgence depuis un portable (Numéro unique d'urgence européen)
  - **114 :** Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)
  - **18 :** Sapeurs Pompiers
  - **15 :** Samu
- Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs pompiers

TOUT SAVOIR SUR L'ENTRETIEN DU JARDIN EN HIVER

Pour savoir quels gestes sont indispensables avant l'arrivée de l'hiver, découvrez nos conseils entretien du jardin : taille, plantations, tonte, protection, on vous dit tout…

Les premières feuilles tombent et il va falloir s'occuper du jardin avant que les vrais frimas ne s'installent pour quelques mois. Pour retrouver votre jardin en bonne forme au retour du printemps, il faut le préparer à passer l'hiver sans embûche. Des arbustes aux fleurs, comment préparer le sol et les végétaux au mieux ?

Quand faut-il tailler les haies ? A quelle période planter les arbres ? Comment traiter les arbres et arbustes avant l'hiver ? Que faire des déchets verts ? Quel est le prix d'un élagage, d'une taille de haie ? Doit-on mettre de l'engrais pour l'hiver ?

Découvrez ce qu'il est nécessaire de faire pour avoir un beau jardin tout l'année !

> Jardin : comment le préparer à l'hiver ?

Vous aimez jardiner, désherber, prendre soin de vos plantes et de vos fleurs. Rien de plus déstressant que de passer un dimanche après-midi à nettoyer les parterres, s'occuper des fleurs ou du potager ! Mettre les mains dans la terre, sentir la bonne odeur de l'humus, voir le résultat de son travail emplit de fierté et provoque une sensation de bien-être qui envahit l'esprit et détend les muscles. **Aménager le jardin** c'est se préparer à profiter au printemps et en été !

Vous vous occupez de votre jardin, c'est un peu comme si vous vous occupiez de vous. Désherber le sol, protéger les petits nouveaux, bouturer, traiter, tailler, c'est comme si vous jetiez vos soucis avec les mauvaises herbes, c'est fait, on en parle plus !

Vous êtes plus zen et votre jardin y gagne. Mais si pour certains cela fonctionne, pour d'autres, c'est une vraie corvée ! Pour tous, c'est aussi l'image de votre propriété qui est en jeu. Un jardin peu entretenu, des haies non taillées, c'est une image un peu négligée qui est offerte aux voisins et aux véhicules qui peuvent passer devant votre maison.

Dans tous les cas, voici nos conseils sur les tâches à accomplir ou à déléguer pour retrouver au retour du printemps un jardin prêt à repartir de lui-même !

Dossier du mois

> Quand planter arbres, arbrisseaux et arbustes ?

En automne, c'est le moment de planter les arbustes à feuilles caduques comme le hêtre, l'érable, le bouleau et les plantes grimpantes avec lui ! Le mois de novembre est idéal pour toutes les plantations d'arbres, comme l'assure le vieil adage, à la Sainte-Catherine, tout bois prend racine !

Attention, les techniques de plantation dépendent de la façon dont vous est livré l'arbre. S'il est en motte, il vous suffira de creuser un trou d'au moins 50 cm de profondeur, d'y déposer votre plant puis de reboucher avec un mélange de terre et de terreau organique. Ayez la main très légère en engrais et veillez à ce que celui-ci ne soit pas trop près des racines.

S'il vous est livré en racines nues, celles-ci doivent être trempées dans un pralin (mélange d'eau, de terreau et d'amendement organique issu de compostage) avant la plantation. Vous pouvez le faire vous-même ou vous en procurer, comptez 10 euros environ pour 2.5 kg de pralin.

Pour les arbres à feuilles caduques, vous pouvez planter en même temps un tuteur auquel le plant sera attaché.

N'oubliez pas de bien arroser et de tasser la terre pour éviter la formation de bulles d'air près des racines et faites attention au gel. Si la température n'est pas favorable, n'hésitez pas à repousser de quelques jours en enjaugeant vos plants. Cette technique permet de faire patienter les plants en les protégeant du gel. Vous creusez une tranchée dans laquelle seront disposés vos plants avant la mise en terre définitive. Les plants sont posés couchés au sol, les racines protégées par la terre.

Vous pouvez également vous lancer dans les boutures de rameaux, taillées en pointe et enfoncées en pleine terre ou encore dans le marcottage des plantes grimpantes comme le chèvrefeuille ou la glycine en enterrant des branches retombantes.

Le prix de l'entretien de jardin varie entre 15 et 35 euros de l'heure en moyenne. Ces prix peuvent être différents en fonction des régions et de la hauteur des haies à tailler, mais les avantages fiscaux sont les mêmes sur tout le territoire français. Ainsi vous pouvez bénéficier de réduction d'impôts pour entretien de jardin (50% des frais déductibles de l'impôt sur le revenu).

> Quel traitement mettre en place et comment tailler les végétaux ?

Après la chute des feuilles, il faut traiter les arbres à feuilles caduques avec de la **Bouillie Bordelaise** afin de les protéger de **maladies parasitaires** : tavelures, champignons, mildiou tout y passe avec ce produit à base de sulfate de cuivre. Attention, malgré son joli nom, ce n'est pas un produit inoffensif, portez toujours un masque, des gants et des bottes lors des traitements.

Anti-fongicide, il ne faut pas l'inhaler et bien nettoyer les équipements après utilisation.

Il est également temps d'**élaguer** ! Il faut donc supprimer les branches gênantes pour vous ou pour l'arbre (branches mortes, malades, etc) et pour les plus grosses n'hésitez pas à faire appel à un pro. Pensez à regarder l'état du bois au niveau des coupes pour déloger des parasites qui se seraient installés pour l'hiver et pour y appliquer un mastic spécial afin de protéger l'arbre mis à nu (en vente en jardinerie et grandes surfaces). C'est aussi le moment de **tailler vos arbustes** qui auraient fleuri tardivement et de renforcer vos arbres avec un peu d'engrais. De même, n'hésitez pas à arracher les arbres et arbustes morts.

Dossier du mois

> Comment préparer les fleurs à l'hiver ?

L'hiver est un moment redouté pour les fleurs en pots : c'est le moment de les mettre à l'abri sans oublier de laisser à la lumière les plantes qui conservent leurs feuilles en hiver. Les plantes bulbeuses ou tubéreuses en terre doivent être déterrées pour subir le même sort afin de les protéger du gel.

Cependant, pour les autres plantes en terre impossible à mettre à l'intérieur d'un abri, différentes solutions s'offrent à vous :

- **Le voile d'hivernage :** en polypropylène souple, il laisse respirer la plante tout en la protégeant des vents froids et des gelées nocturnes. Il est recommandé pour les plantes fragiles comme le bougainvillée, le géranium, les palmiers…

- **Le paillage :** pour protéger les racines, vous pouvez déposer de la paille, de l'écorce, des feuilles mortes au pied de la plante,

- **Le buttage :** il s'agit ici de relever la terre au pied des plantes en forme de butte et il peut être complété par le paillage,

- **Le tunnel plastique :** il vous permettra de protéger les légumes et les jeunes semis,

- **Le pot en terre :** utilisez-le comme cloche de protection retourné au-dessus de vos petites plantes mais n'oubliez pas de le retirer dès l'apparition de nouvelles feuilles.

C'est également le moment de planter certaines fleurs comme les tulipes, les jacinthes, les narcisses ou les crocus (c'est la partie en pointe du bulbe qui doit être enterrée la tête en bas, à la hauteur indiquée pour chaque variété) !

Alors habillez votre jardin pour les floraisons printanières !

Avec l'arrivée du froid et de l'humidité, vos équipements vont être éprouvés, c'est pourquoi il est important de vérifier vos tuteurs, mais aussi de vider les tuyaux d'arrosage et de fermer les robinets d'eau extérieurs. Rien de pire qu'un tuyau qui fuit ou une canalisation qui explose à cause du gel.

N'oubliez pas non plus l'entretien de votre **bassin de jardin**, c'est important !

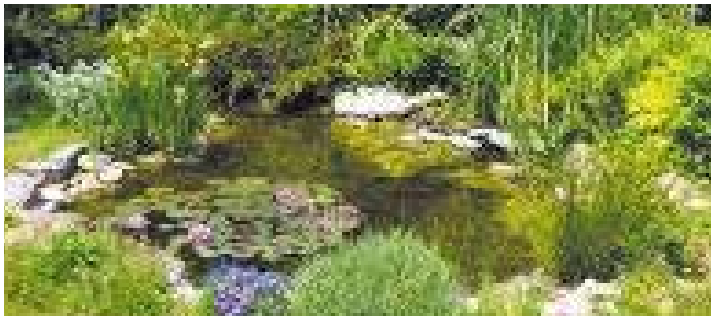

Entretien des cours d'eau

Risque inondation : quelques rappels

Lors de forts épisodes pluvieux, on constate que des parcelles ou des maisons peuvent subir des inondations. Ce genre d'évènement est très traumatisant pour ceux qui l'ont vécu. Il est donc utile de faire quelques rappels à ce sujet afin de faire le maximum pour que cela ne se reproduise pas. Situés dans une région tempérée, nous avons hélas, trop souvent tendance à être négligeant en l'absence d'accident. Or des règles sont à respecter pour se prémunir contre la plupart des situations. Des règles s'appliquent aux cours d'eau mais aussi aux servitudes entre voisins et aux travaux faits par les particuliers.

> Vous êtes riverains d'un cours d'eau, vous devez entretenir les berges

Sur les cours d'eau non domaniaux, le propriétaire de parcelle attenante est propriétaire jusqu'au milieu du lit. De ce fait, il bénéficie de droits (utilisation de l'eau à usage domestique…) et de devoirs, notamment l'entretien du cours d'eau. Il doit donc procéder à l'entretien régulier qui consiste à retirer les embâcles et gérer la végétation présente. Il faut donc enlever les débris et atterrissements, flottants ou non, et élaguer la végétation sur les berges. L'entretien régulier devra maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre afin de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique.

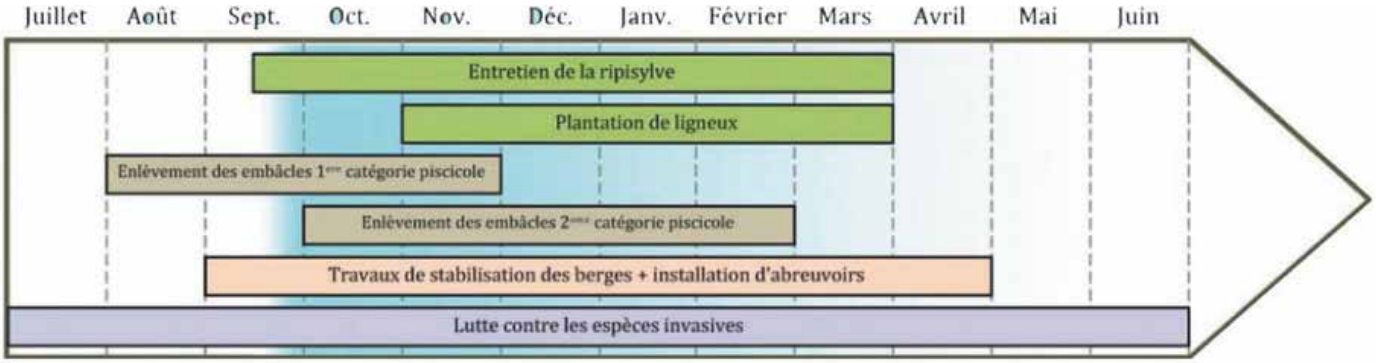

Ces opérations légères et régulières d'entretien, telles que définies, ne sont pas soumises à des procédures. La période la plus favorable pour cet entretien correspond au calendrier ci-dessous. C'est donc en ce moment, la bonne période.

Les travaux plus lourds peuvent être soumis à déclaration ou autorisation. Dans ce cas, l'administration compétente est la DDT service de l'eau.

➔ Pour plus d'informations concernant les procédures d'autorisation de ou déclaration au titre de la loi sur l'eau, vous pouvez consulter les articles R.214-1 et suivants du code de l'environnement et le site internet de la préfecture des Yvelines : http://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-preventiondes-risques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau2

Les fossés et mares doivent aussi faire l'objet de nettoyage pour faciliter l'écoulement. La municipalité ne se soustraira pas à ses obligations et consulte des entreprises actuellement pour procéder à l'entretien sur divers secteurs.

Néanmoins, il est indispensable qu'il en soit de même dans les propriétés privées qui bordent les rus qui traversent la commune. Plus l'entretien est régulier, plus il est facile à faire.

Suite en page 10

Suite de la page 9

> L'écoulement des eaux entre propriétés voisines

Une fois les eaux de pluie tombées sur un terrain, elles peuvent s'écouler vers le fonds voisin selon la pente naturelle. Cette règle est valable pour toutes les eaux dont l'écoulement est le résultat naturel de la configuration des lieux (article 640 du Code civil). Il s'agit d'une servitude légale qui s'impose à l'ensemble des propriétaires, sans que leur accord soit requis.

Sont concernées :

- les eaux de pluie ;
- les eaux de source ;
- les eaux provenant de la fonte des neiges.

En revanche, quelle que soit la situation des terrains, il ne peut s'agir :

- des eaux usées ;
- des eaux de piscine ;
- des eaux ménagères.

Mais l'écoulement naturel ne doit pas être perturbé.

En effet, les travaux qui produiraient une aggravation de la situation de celui qui subit cette servitude d'écoulement naturel sont interdits (art. 640 alinéa 3, art. 641 alinéa 2). On entend par " aggravation " une intervention humaine sur la topographie du terrain avec pour conséquence une modification du sens d'écoulement des eaux pluviales ou encore un renfort de cet écoulement en détournant d'autres flux de leur direction.

Par conséquent, avant de faire tout aménagement en ce sens, il est indispensable de le faire en bonne intelligence avec le propriétaire du fonds servant (celui qui reçoit l'eau). Ainsi, vous ne pouvez pas construire un muret en guise de clôture interdisant l'évacuation de l'eau, tout comme vous n'êtes pas autorisé à concentrer cet écoulement en un point, créant ainsi un torrent dévastateur chez votre voisin. Le propriétaire du fonds supérieur ne peut pas non plus installer en direction du fonds inférieur une canalisation servant à la fois à l'écoulement des eaux de pluie et au déversement d'eaux usées.

Si vous achetez un terrain en pente ou si vous envisagez des travaux, soyez vigilants sur ces problèmes d'écoulement. Ils sont très techniques. Les équipements nécessaires doivent être correctement dimensionnés par rapport à la surface imperméabilisée et aux quantités d'eau à collecter. Un bon professionnel doit vous conseiller dans ce domaine. Il est préférable de faire les choses correctement dès le départ pour éviter de s'exposer à des problèmes récurrents à chaque forte pluie.

Le mur de gabions anti-bruit côté Bures en images sur la Station-Service de Morainvilliers

Solidarité

Les petits frères des Pauvres participent à l'accueil de personnes fragiles pendant la période hivernale

Le Château de Morainvilliers, tenu par l'association des Petits Frères des Pauvres ouvre ses portes à la solidarité et va accueillir du 19 novembre 2018 au 29 mars 2019, 18 femmes, en situation de solitude, d'exclusion et d'isolement afin qu'elles puissent se reposer et passer l'hiver dans un lieu sécurisé, chaud et confortable.

Chaque personne accueillie disposera de sa chambre avec sanitaire, et les repas seront servis dans la salle à manger. Une présence est assurée tous les jours afin de garantir l'accueil de partenaires et la sécurité du site.

➔ **Les Petits Frères des Pauvres recherchent des bénévoles et des personnes mobilisées pour offrir des temps de convivialité, d'activités à l'intérieur ou à l'extérieur à ces personnes accueillies pendant l'hiver.**

Chauffeur, joueur, passionné en tout genre, vous êtes invités à franchir le seuil de l'entrée et à venir participer à cet élan de solidarité !

Pour toute information, contactez Marc Vantomme, responsable du Château au 07 60 37 09 95

« A bientôt au Château », Les petits frères des Pauvres

Bien-être

#MoisSansTabac : en novembre, on arrête ensemble !

Le Ministère des Solidarités et de la Santé publique, en partenariat avec l'Assurance Maladie lancent la 3ème édition de #MoisSansTabac. Le principe ? Si vous souhaitez arrêter de fumer, à partir du 1er novembre, vous êtes invité à arrêter de fumer pendant 30 jours. Et un mois sans fumer, c'est 5 fois plus de chances d'arrêter définitivement. Alors rejoignez votre équipe pour arrêter de fumer en vous inscrivant sur le site tabac-info-service.fr. L'année dernière, ce sont 1 million de personnes qui se sont inscrites et ont tenté d'arrêter de fumer.

Pour vous accompagner, vous pouvez commander sur tabac-info-service.fr le kit #MoisSansTabac, comprenant :

> Le guide « Je me prépare » pour faire le point sur la dépendance, la motivation et les différentes méthodes d'arrêt avant de se lancer ;

> « L'agenda, 30 jours pour arrêter de fumer » qui dispense pour chaque jour encouragements, conseils et activités pour oublier la nicotine ;

> La carte « Le stress ne passera pas par moi » pour surmonter les envies de fumer grâce à des exercices de respiration ;

> Une roue « Je calcule mes économies ».

➔ Rendez-vous le site **tabac-info-service.fr,** et en novembre, on arrête ensemble !

Centre Communal d'Action Sociale

Repas des ainés pour célébrer la fin de la semaine Bleue!

Toujours heureux de se retrouver, nos aînés ont rempli la salle des loisirs, ce samedi 20 octobre, pour partager un déjeuner animé et tout un après-midi sous le signe de la joie et de la bonne humeur.

Plus d'une centaine d'entre eux ont partagé un repas organisé par le CCAS et préparé par Mme Béatrice GUIDOUX des BEATILLES.

Ils ont pu apprécier la prestation de la compagnie théâtrale de Bernard Lyautey qui leur a proposé un spectacle « Mr Offenbach ».

Et pour rendre un petit hommage à Mr Charles AZNAVOUR, le conseil municipal réuni autour de Mme le Maire, a entonné la chanson «Mes emmerdes ».

Nous leur donnons rendez-vous l'année prochaine.

Concert

TIAS Ensemble

Le 21 octobre dernier, Morainvillers a accuelli TIAS Ensemble le temps d'un concert en l'église Saint Léger au profit de l'association « Imagine for Margo ». Ilona Lockart, Alison Harris (flutistes) et Susi Knight (violoncelliste) ainsi que tous les musiciens professionnels nous ont fait profiter de leurs talents exceptionnels avec un nouveau programme de musique très varié.

Un public nombreux a ainsi écouté des morceaux de Bach, Sammartini et Vaughan Williams entre autres. La somme de 526 € a pu être collectée au profit de l'association. Un grand merci à tous ceux qui se sont déplacés.

Exposition de Peintures et Sculptures de tendance moderne

10ème édition de PROPOS D'ARTISTES

« PROPOS D'ARTISTES 2018 » s'est tenu à la salle des loisirs de Morainvilliers du 6 au 14 octobre dernier. Jean-Daniel BAUMANN en était l'invité d'honneur en tant que sculpteur. Fils de Marc BAUMANN, artiste peintre Morainvillois, il aime à se définir brièvement comme « soudeur d'histoires ». Le recyclage des matériaux est sa spécialité : clous, pinces, scies, cadenas, blocs de métal et autres plaquettes de freins… rien ne résiste à sa créativité d'artiste. Une vingtaine de peintres ou sculpteurs régionaux exposait également leurs œuvres. Les amateurs d'art ou les simples curieux venus visiter le salon, ont été comblés. Quelques œuvres se sont vendues au cours du salon permettant ainsi de reverser 10% du montant des ventes au CCAS de la commune. Comme les années précédentes, la visite des écoliers aura marqué la semaine avec son lot de commentaires et de questions aux artistes présents. Nous remercions vivement les artistes de leur participation active et les enseignantes et accompagnant(e)s qui ont contribué au bon déroulement des journées dédiées aux enfants scolarisés sur la commune. Remercions également l'équipe organisatrice de ce salon qui pendant plusieurs mois a préparé cette 10ème édition. Remercions aussi les bénévoles et bien sûr les services administratifs et techniques de la municipalité. Nous vous donnons rendez-vous en 2019, avec cette fois un invité d'honneur peintre.

> LES ŒUVRES RECOMPENSEES DURANT L'EXPOSITION

▶ LES PRIX DE LA MUNICIPALITE ET DU JURY

« Toi et moi »
de Jeannine BOULARD

« Sans Titre »
de Marie-Claude LE VAILLANT

▶ LE PRIX DES ECOLES

« Les triangles »
de Gérard BOULEAU

▶ PRIX DU PUBLIC

« Envolée »
de Chrystelle CHANOKI,
COULI

« Bicornis »
de Fabienne LALLOUET,
DIANE DE SEIN LEGER

Vie du village

Une fête d'Halloween réussie

Avant l'heure, dans les écoles de Bures et Morainvilliers, c'est avec joie et excitation que les élèves sont arrivés déguisés pour fêter Halloween. Les directrices et les enseignantes ont accueilli tous nos petits monstres dans la plus grande joie. Les personnels de cantine ont également joué le jeu et décoré les réfectoires avec l'aide des animateurs et des enfants. Une musique d'ambiance effrayante a accompagné tout le repas. Merci à toutes les équipes pour ces moments de partage qui seront demain de beaux souvenirs pour nos enfants !

Puis, durant la soirée du 31 octobre, un grand nombre de sorcières, de squelettes, de monstres, de fantômes et autres personnages étranges ont arpenté les rues de notre village. Beaucoup de maisons arboraient des décorations mystérieuses, les jardins se sont parés de citrouilles et de bougies ! La fête d'Halloween rencontre un succès grandissant à Morainvilliers et Bures où beaucoup d'enfants déguisés sont venus frapper à nos portes pour faire une fructueuse récolte de bonbons… Nous remercions tous les habitants qui ont joué le jeu et ont superbement décoré leurs façades et leurs jardins avec, comme l'année passée, une mention spéciale pour la « maison hantée » spécialement décorée et animée par les habitants de la résidence « la Roselière » labellisée Maisons de Marianne. Frayeur garantie !

A vos agendas

Dimanche 11 novembre

Commémoration du 11 novembre 1918

Retrouvez-nous ou **écrivez-nous** sur :

1. www.morainvilliers-bures.fr
2. accueil-mairie@morainvilliers-bures.fr
3. https://www.facebook.com/villedemorainvilliersbures

Petites annonces

GARDE D'ENFANTS

> Famille sur Bures avec nounou, c**herchons famille pour garde partagée** pour accompagner notre fille de 19 mois. Merci de mon contacter au **06 60 28 09 39**.

SERVICE À DOMICILE

> **Dame expérience garde enfants, baby sitting, aide aux personnes âgées, aide à domicile, repassage, ménage.**
Je suis véhiculé, je propose ses services, pendant les vacances scolaires, les week-ends, les jours fériés également pour la saint-Sylvestre.
Disponible dès maintenant.
Je suis à votre écoute pour plus de renseignements, merci de me contacter au **07 68 19 79 62**

COURS D'ANGLAIS

> Vous cherchez à progresser en anglais? Ou bien vous avez des notions à revoir ou bien à éclaircir? Vous êtes à la bonne adresse. Je suis actuellement étudiant à BAC +2 et vous propose des cours de soutien en anglais niveau collège (de la sixième à la troisième) et lycée (de la seconde à la terminale). JE SUIS DISPONIBLE LES WEEK-END et OCCASIONNELLEMENT EN SEMAINE. Pour tout autre renseignement, veuillez me contacter par SMS ou de

BIEN DANS MES PATTES

48, avenue du Maréchal Foch – 78630 ORGEVAL
Héloïse BOITEUX 06.74.57.98.58

Pour les amis à quatre pattes, cette nouvelle boutique propose des accessoires
- paniers, harnais, laisses, jouets éducatifs, litières, arbres à chats… -,
des produits alimentaires de haute qualité ainsi qu'un espace toilettage et espace bien-être.

Héloïse Boiteux, comportementaliste félin et canin, formée en méthode douce et positive vous conseille et répond à toutes les questions se rapportant à vos animaux.

Elle peut vous recommander différents professionnels du monde animal tels que des pensions familiales ou gardes à domicile, promeneuses de chiens, ostéopathe canin…

Cette boutique est un réel lieu de confiance pour les animaux et leurs maîtres.

Horaires : Du Mardi après-midi au samedi

BIBLIOTHEQUE
MORAINVILLIERS-BURES
Ecole de Bures
5 Rue de la croix de l'orme

Présidente : Marie-Louise BATAILLE
01 39 75 88 84

B-M-B

Mardi : 16h30/18h30
Vendredi : 16h30/18h00
Samedi : 10h30/12h30

01 39 75 81 40

biblibmb@gmail.com

Note de lecture n° 111 rédigé par Gilbert Lemétayer

UN ÉTÉ A QUATRE MAINS

écrit par Gaëlle JOSSE
2017
HDateliers henry dougier

Dans son dernier roman Gaëlle Josse revient, comme elle en a pris l'habitude, sur un thème inspiré par l'histoire des arts et des artistes. Cette fois c'est à Schubert qu'elle s'intéresse. En 1824, âgé de 27 ans, le compositeur est invité à séjourner chez le comte Esterhazy, un riche mécène qui lui a proposé d'être le maître de musique de ses deux filles.
En Hongrie, loin de sa routine viennoise, dans l'atmosphère familiale très ordonnée, il ne se sent pas très bien. Mais il sait qu'un piano magnifique l'attend et qu'il pourra composer à son gré. Il retrouve aussi les filles qu'il a connu gamines quelques années plus tôt et une relation muette construite autour de la musique s'établit entre le compositeur et la sœur cadette Caroline. Il compose pour elle. Elle joue et chante pour lui. Cette relation restera platonique et ne durera qu'un été mais Caroline inspirera Schubert jusqu'à sa mort quelques années plus tard. Avec son art de la nuance, du non-dit, et toute la délicatesse de son style, Gaëlle Josse nous enchante en nous racontant les rencontres furtives, les caresses esquissées, les mains croisées sur un piano.

Nous allons prochainement faire un achat important de livres (enfants, adolescents, adultes)
aussi bien ....
pour la prochaine ouverture de la bibliothèque de Morainvilliers
que .....
pour compléter les collections de la bibliothèque de Bures.
Si vous avez des suggestions à nous soumettre,
vous pouvez nous contacter
en utilisant notre adresse mail : biblibmb@gmail.com
ou directement à la BMB Bures

L'équipe des bénévoles de la bibliothèque vous attend aux heures indiquées ci-dessus.

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.

Club d'amitiés Loisirs a le plaisir de vous proposer pour l'année 2018-2019

Présidente :
Mme Martine VALLA
01 39 75 51 05
06 15 12 25 95

participation pour effectuer **uniquement la sortie qui vous intéresse : 12 € / personne**

Si vous êtes intéressé par une de ces deux propositions, merci de contacter
Mme Martine DUSCH au 06 13 53 34 91

Vendredi 09 novembre	Vendredi 07 décembre
Le Panthéon	**L'église St Sulpice**
RDV 10 h 30	RDV 10 h 30
Place du Panthéon	2 rue Palatine
(devant l'entrée en haut des marches)	(sur la place, devant les portails)
RER Luxembourg	Métro St Sulpice

L'A.F.L.M.B. organise son 20ème Salon de Noël à Morainvilliers.
Comme chaque année, une vingtaine d'exposants vous proposeront leur travail.
Nous ne pouvons vous présenter la totalité des produits qui vous seront proposés,
mais vous y trouverez sans aucun doute votre bonheur…
Créations florales, bijoux, céramiques, champagne, entre autres, seront au rendez-vous.

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX !

SALON DE NOEL

20ème édition

Organisé par l'A.F.L.M.B.

SAMEDI 8 et DIMANCHE 9 DÉCEMBRE 2018

DE 10H à 19H à la SALLE DES LOISIRS

ENTREE LIBRE / SALON DE THÉ

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.

Salle des loisirs de
MORAINVILLIERS
SALON DES VINS
&
PRODUITS REGIONAUX

PARKING SUR PLACE

Samedi 24 Novembre
de 10H00 à 19H00

Dimanche 25 Novembre
de 10H00 à 17H00

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé

Entrée gratuite
Possibilité de restauration sur place

BG CREATIONS 06 07 34 46 56

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.